



Suivez les 3 étapes qui mènent à la formation

Contrat d'Accès à la Qualification

Pour savoir si vous êtes éligible, prenez contact avec votre conseiller:



Pour en savoir plus, rendez-vous sur:

<https://youtu.be/K4dUdingV7Q> ou flasher ce code



Ne pas jeter sur la voir publique





ÉDUCATION ET FORMATION



Mémo

Contrat d'Accès à la Qualification

CAQ 2017 – 2018

Public : Demandeurs d'emploi de niveau IV non validé, ou de niveau V et infra

Objectif : Obtenir une qualification de niveau V ou IV

Durée : En fonction du parcours défini en phase 1 (parcours moyen estimé à 675h + phase 3 qualifiante)

Organismes : Fodeno (mandataire), Afpa, Education et Formation, Exego, Greta (Erea Maurice Genevoix)

Accompagnement : Un référent unique tout au long du parcours

Phase 1

Modalités

- * 40 heures maximum
- * Entre 3 et 8 semaines
- * Entretiens individuels et séances collectives
- * Non rémunérée

Contenu

- * Bilan personnel et/ou professionnel
- * Diagnostic du projet professionnel
- * Diagnostic du niveau scolaire
- * Evaluation de l'investissement

Définition du parcours phase 2
Signature du Contrat d'Accès à la Qualification

Phase 2

Modalités

- * Individualisation des parcours
- * Parcours moyen : 675 heures (5 mois)
- * Parcours maxi 1200 heures
- * 35 heures / semaine ou à temps partiel
- * Suspension possible (emploi, lever un freins, ...)
- * Rémunérée en tant que stagiaire de la formation professionnelle

Contenu

- * Elaboration d'un projet professionnel
- * Remise à niveau
- * Travail sur les savoir-être
- * Stage en entreprise
- * Bancs d'essai
- * Participation à un/des projet(s) collectif(s)
- * Ouverture à la culture
- * Elaboration d'un plan d'action

Fiche de prescription retraçant les éléments
clés du parcours

Phase 3

- * Qualification de niveau V ou IV (PRFP, contrat en alternance, AFC, ...)
- * Le référent reste un interlocuteur pour le stagiaire en lien avec le conseiller prescripteur
- * Rémunérée en tant que stagiaire de la formation professionnelle